



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



mémoire et solidarité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 5 avril 2022

Année mémorielle 2022 – appel à projets

La mémoire des conflits contemporains est fortement ancrée dans les territoires français.

L'année 2022 est à ce titre et à plusieurs égards riches et marque le cycle mémoriel du 80e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale sous plusieurs aspects : les combats menés en 1942 par la France et ses alliés comme Bir Hakeim, l'opération Jubilee à Dieppe, l'opération Torch, l'opération Biting. Dans ce cadre, pourront être honorées de grands figures des armées de la Libération : le général Koenig et le général Juin, ainsi que les généraux De Lattre de Tassigny et Leclerc de Hauteclocque, qui ont accédé à la dignité de Maréchal de France, il y a 70 ans en 1952. Sera également commémorée la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 Juillet 1942, ainsi que les rafles menées en zone sud, qui marquent le souvenir des 76 000 déportés juifs de France, afin de rappeler les valeurs de cette mémoire et lutter contre l'oubli.

D'autres anniversaires ponctuent cette année 2022 : le 60e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, le 55e anniversaire du lancement du premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le Redoutable, le 40e anniversaire des opérations extérieures pour Olifant, Epaulard et Diodon menées au Liban en 1982 et le 30e anniversaire du début de l'engagement de la France dans la FORPRONU en Ex-Yougoslavie.

Cette programmation mémorielle favorisera la conduite de projets (artistiques, culturels, historiques, mémoriels) autour de ces thématiques. Ils peuvent être de nature très diverses et présenter un caractère temporaire (exposition, colloque, spectacle, cérémonie) ou pérenne (monument, mémorial, publications) et pourront émaner de divers acteurs : associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, particuliers mettant en avant la jeunesse et la transmission générationnelle.

Pour célébrer cette riche année mémorielle, le ministère des Armées a mis en place une programmation culturelle particulière, ainsi qu'un système de labellisation « Année mémorielle 2022 », gage de reconnaissance de la qualité et du sérieux des actions proposées.



**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

L'État s'appuiera sur la commission « mémoire » du conseil départemental des anciens combattants, victimes de guerre et de la mémoire de la Nation, pour identifier et labelliser les projets les plus remarquables et coordonner les actions au niveau départemental.

Afin de proposer une action, une fiche est disponible auprès du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de la Haute-Saône, par mail (sd70@onacvg.fr) ou par courrier :
12 Rue de Presle - CS 40361 - 70014 VESOUL CEDEX.

Les projets labellisés bénéficieront d'un logo officiel :



Les projets pourront être intégrés dans le programme officiel des manifestations et sur le site Internet « Chemins de mémoire » à l'adresse mail suivante :
dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr qui recense les projets territoriaux et nationaux, leur donnant ainsi un large rayonnement.

La labellisation n'entraîne pas systématiquement un soutien financier de l'État. Les demandes éventuelles de subvention seront instruites sur la base d'un formulaire Cerfa n° 12156*05, dûment renseigné par le porteur de projet et accompagné des toutes les pièces requises.

Les demandes de subventions devront être déposées, sous forme dématérialisées, à l'adresse suivante :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/armees-dpma-subvention-memoire-2022>

CONTACT ONACVG :

François ESCHBACH
03.84.75.02.85
sd70@onacvg.fr

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70 